

2024/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 03/12/2024 – Délibération D1 N° 24-065
8.9 Culture

République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Épône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPÔNE

SEANCE DU 03 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 03 décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Ivica JOVIC, Maire d'Épône.

Présents :

M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Jacques FASQUEL, Mme Béatrice DI PERNO, M. Pascal DAGORY, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, Mme Nathalie BAUDOIN, M. Olivier ECHARD, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Daniel RIPERT, Mme Eliane GILLARD, M. Franck BUNEL, Guy MULLER.

Absents ayant donné procuration :

M. Thierry ARFI procuration à M. Olivier ECHARD
Mme Véronique LOURDIN procuration à Mme Isabelle MARTIN
M. Rémi PUISSEGUR-RIPET procuration à M. Franck BUNEL
Mme Florence JOUANNEAU procuration à Mme Danièle MOTTIN
M. Raoul LIMA procuration à M. Didier DIROL
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à Mme Béatrice DI PERNO
Mme Sofia RAFAÏ procuration à M. Emmanuel BOLLE

Monsieur Daniel RIPERT est élu secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

27/11/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 29

Présents 22

Votants 29

DATE D'AFFICHAGE :

27/11/2024

OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION D'INTEGRATION AU RESEAU DES MEDIATHEQUES GPSEO

Le Conseil Municipal,

Vu le manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique adopté en 1994,

Vu le code de déontologie du bibliothécaire adopté par le Conseil National de l'Association des bibliothécaires de France le 23 mars 2003,

Considérant le fonctionnement et les orientations de la Médiathèque Pierre Amouroux d'Épône,

Considérant qu'une Médiathèque a pour objectif de contribuer à la culture, à l'éducation et à la formation en assurant l'égalité de tous à la lecture et aux ressources documentaires. Qu'elle met à la disposition des usagers un choix de livres, d'abonnements, de documents sonores, audiovisuels et multimédia et qu'elle met en place des animations. Qu'elle permet la consultation sur place et l'emprunt à domicile. Qu'elle participe à la vie culturelle, sociale et éducative de la commune,

2024/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 03/12/2024 – Délibération D1 N° 24-065
8.9 Culture

Considérant la proposition d'intégrer le réseau des médiathèques de la Communauté Urbaine GPSEO,

Considérant l'avis favorable de la commission Culture, Patrimoine, Tourisme consultée le 12 novembre 2024 ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Pascal DAGORY, Adjoint au Maire, délégué à la Culture, Patrimoine, Tourisme,

Après en avoir délibéré, A l'Unanimité (29 Voix Pour),

1. **AUTORISE** Monsieur le Maire à intégrer le réseau des Médiathèques GPSEO de la Communauté Urbaine GPSEO et à signer cette convention et tous documents s'y référants.
2. **PRECISE** que la délibération sera adressée à :
- La Préfecture de Versailles

EPONE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte
Transmis au Préfet des Yvelines
Le **13 DEC. 2024**
Et publié/affiché le **13 DEC. 2024**



Ivica JOVIC

Maire d'Épône

Daniel RIPERT
Secrétaire de séance

